



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-379

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2021-10-01-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 portant création et composition du comité régional de l'investissement en santé - Hauts-de-France (4 pages)	Page 3
R32-2021-10-01-00002 - Arrêté n° 2021-073 SDSU modifiant l'arrêté n°2021-069 SDSU du 20 septembre 2021 [??] fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Hauts-de-France [??] (10 pages)	Page 8
R32-2021-08-31-00003 - décision modificative n°2021/011/GEM relative à l'attribution de financement FIR du Groupe d'Entraide Mutuelle Amitié et Partage au titre de l'année 2021 [??] Siret 485 339 931 00035 (1 page)	Page 19
R32-2021-08-26-00003 - décision modificative n°2021/072/GEM relative à l'attribution de financement FIR du Groupe d'Entraide Mutuelle Les Ch'tits Bonheurs au titre de l'année 2021 [??] Siret 485 036 222 00035 (1 page)	Page 21
R32-2021-08-06-00015 - décision n°2021-071/GEM relative à l'attribution de financement FIR du Groupe d'Entraide Mutuelle TSA02 au titre de l'année 2021 à l'association AFG La Maison Ducellier [??] Siret 483 902 920 00428 (2 pages)	Page 23

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-10-01-00001

Arrêté modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 portant
création et composition du comité régional de
l'investissement en santé - Hauts-de-France

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 1ER JUIN 2021 PORTANT CREATION ET COMPOSITION DU COMITE REGIONAL
DE L'INVESTISSEMENT EN SANTE – HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R311-2 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R*133-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu la circulaire n°6250/SG du 10 mars 2021 relative à la relance de l'investissement dans le système de santé dans le cadre du Ségur de la santé et de France Relance ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2021 du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) portant création et composition du comité régional de l'investissement en santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1er : L'article 3 de l'arrêté du directeur général de l'ARS portant création et composition du comité régional de l'investissement en santé Hauts-de-France 1^{er} juin 2021 est modifié comme suit :

Au 3) au titre des représentants des régimes d'assurances maladie il est inséré après les mots « - le directeur de la coordination de la gestion du risque ou son représentant » les mots « - le directeur général de la caisse assurance retraite et de la santé au travail des Hauts-de-France ou son représentant ; ».

Article 2 : Le reste de l'arrêté est inchangé.

La composition consolidée du comité régional de l'investissement en santé Hauts-de-France figure en annexe unique du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 01 OCT. 2021


Pr Benoit VALLET

ANNEXE : composition consolidée du CRIS

1) au titre des représentants de l'Etat

Le directeur général de l'ARS
Le directeur général adjoint de l'ARS
Le directeur de l'offre de soins de l'ARS ou son représentant
Le directeur de l'offre médico-sociale de l'ARS ou son représentant
Le directeur de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale de l'ARS ou son représentant
La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS ou son représentant
Le préfet de l'Aisne ou son représentant
Le préfet du Nord ou son représentant
Le préfet de l'Oise ou son représentant
Le préfet du Pas-de-Calais ou son représentant
La préfète de la Somme ou son représentant
Le directeur régional des finances publiques ou son représentant

2) au titre des représentants des collectivités territoriales

Le président du conseil régional des Hauts-de-France ou son représentant
Le président du conseil départemental de l'Aisne ou son représentant
Le président du conseil départemental du Nord ou son représentant
La présidente du conseil départemental de l'Oise ou son représentant
Le président du conseil départemental du Pas-de-Calais ou son représentant
Le président du conseil départemental de la Somme ou son représentant
Le président de l'association des maires de l'Aisne ou son représentant
Le président de l'association des maires du Nord ou son représentant
Le président de l'association des maires de l'Oise ou son représentant
Le président de l'association des maires du Pas-de-Calais ou son représentant
Le président de l'association des maires de la Somme ou son représentant

3) au titre des représentants des régimes d'assurance maladie

Le directeur de la coordination de la gestion du risque ou son représentant
Le directeur général de la caisse assurance retraite et de la santé au travail des Hauts-de-France ou son représentant

4) au titre des représentants des usagers

Le représentant des associations de retraités et personnes âgées siégeant au conseil de surveillance de l'ARS
Le représentant des associations de personnes handicapées siégeant au conseil de surveillance de l'ARS
Le représentant des associations de patients siégeant au conseil de surveillance de l'ARS

5) au titre des représentants des fédérations sanitaires et médico-sociales

Le président de la FHF Hauts-de-France ou son représentant
Le président de la FHP Hauts-de-France ou son représentant
La déléguée régionale Hauts-de-France de la FEHAP ou son représentant

Le directeur général du centre Oscar Lambret représentant d'UNICANCER ou son représentant
La présidente de l'URIOPSS Hauts-de-France ou son représentant
La déléguée régionale de NEXEM Hauts-de-France ou son représentant
Le président de l'UDCCAS du Nord ou son représentant
Le président de l'UDCCAS du Pas-de-Calais ou son représentant
Le président de l'UDCCAS de l'Oise ou son représentant
Le président de l'UDCCAS de la Somme ou son représentant
Le président de l'UDCCAS de l'Aisne
Le délégué régional du SYNERPA ou son représentant

6) au titre des représentants des acteurs de santé en ville

Le président de l'URPS médecins libéraux ou son représentant
Le président de l'URPS infirmiers ou son représentant
Le président de la FEMAS Hauts-de-France (fédération des structures coordonnées en Haut-de-France) ou son représentant
Le représentant régional des centres de santé désigné par la Fédération nationale des centres de santé ou son représentant

7) au titre des personnes qualifiées

Membre du comité scientifique du conseil national de l'investissement en santé
Membre du comité scientifique du conseil national de l'investissement en santé

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-10-01-00002

Arrêté n° 2021-073 SDSDU modifiant l'arrêté
n°2021-069 SDSDU du 20 septembre 2021
fixant la composition nominative de la
Conférence Régionale de la Santé et de
l'Autonomie Hauts-de-France

**Arrêté n° 2021-073 SDSU modifiant l'arrêté n°2021-069 SDSU du 20 septembre 2021
fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
Hauts-de-France**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2021-069 SDSU du 20 septembre 2021 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 27 septembre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1432-28 susvisé et sur propositions ou désignations des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues aux articles D.1432-28 et D.1432-29 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2021-069 SDSDU du 20 septembre 2021 susvisé est complété comme suit :

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

b) Au titre des présidents des conseils départementaux

Le président du conseil départemental de l'Aisne,
ou sa représentante, Anne MARICOT,
Yann ROJO et Carole DERUY, suppléants

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées

Georges BOUCHART, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas-de-Calais, titulaire,
Francis THOMAS, CDCA du Pas-de-Calais, suppléant

Roger DEAUBONNE, CDCA de la Somme, suppléant de Didier DEPOND

Jean-Marc PETIT et Éric VANSTEENKISTE, CDCA de la Somme, suppléants de Gérard CHATIN

c) Au titre des représentants des associations des personnes en situation de handicap, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

Éric CARLIER, CDCA du Pas-de-Calais, titulaire

Christine TREPTE, CDCA de la Somme, titulaire,
Emmanuel DUCLERCQ, CDCA de la Somme, suppléant

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

Sylvie RIGALT FREUDENREICH, suppléante de Philippe CREPEL, Confédération Générale du Travail (CGT) Picardie

d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Albert LEBRUN, titulaire

Collège 7 : Offreurs des services de santé

c) Au titre du représentant du centre régional de lutte contre le cancer

Philippe PEUGNY, Directeur général adjoint du Centre Oscar Lambret (Lille), suppléant d'Éric LARTIGAU,

Collège 8 : Personnalités qualifiées

Barbara BOUR-DESPREZ

Article 2 – La version consolidée de la composition de la CRSA Hauts-de-France apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1^{er} octobre 2021


Pr Benoit VALLET

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE HAUTS DE FRANCE
Version consolidée du tableau suite à l'arrêté n° 2021-073 SDSDU du 1^{er} octobre 2021 modifiant la composition
fixée par l'arrêté n°2021-069 SDSDU du 20 septembre 2021

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France

1	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>
2	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>
3	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>

b) Au titre des présidents des conseils départementaux

4	Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental de l'Aisne, ou sa représentante Anne MARICOT, Vice-présidente chargée de l'autonomie, du grand âge et du handicap (nouveau)	Yann ROJO, conseiller départemental de l'Aisne (nouveau)	Carole DERUY, conseillère départementale de l'Aisne (nouveau)
5	Christian POIRET, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Frédérique SEELS, Vice-Présidente chargée de l'autonomie des séniors	Sylvie CLERC-CUVELIER Vice-Présidente chargée du handicap	Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Conseillère départementale
6	Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, ou sa représentante Nicole CORDIER, vice-présidente chargée des sports et de la santé	Nicole COLIN, Vice-présidente chargée des personnes âgées et personnes handicapées	Pascal VERBEKE, Vice-Président chargé de l'action sociale et de l'insertion
7	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, ou son/a représentant/e, <i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>
8	Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil Départemental de la Somme, ou sa représentante Françoise RAGUENEAU, Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées	Olivier JARDE, Vice-président en charge de l'enfance, de la famille et de la santé	Jean-Michel BOUCHY, Vice-président en charge de l'insertion, du retour à l'emploi, du logement et de l'habitat

c) Au titre des représentants des groupements de communes

9	Frédéric CAUDERLIER, Métropole Européenne de Lille (MEL)	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>
10	Céline-Marie CANARD - CAPSO	Jacqueline DUMETZ - CAPSO	<i>En attente de désignation -</i>
11	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>

d) Au titre des représentants des communes

12	André PAU, Maire de Hallennes-lez-Haubourdin (59)	Christelle ROUSSEAU, Maire de Villebray (60)	<i>En attente de désignation</i>
13	Cécile BOURDON, Adjointe au Maire de Lens (62)	Jean-Claude RENAUX, Maire de Camon (80)	<i>En attente de désignation</i>
14	Dominique CORDIER, Maire de Bresles (60)	Christian VANNOBEL, Maire de Sissonne (02)	<i>En attente de désignation</i>

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

15	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé (UNAASS)	Bernard LECOMTE – UNAF	Raymond BROSZNIOWSKI – UDAF 80
16	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Delphine FOLLET, SED 1+	Pierre RABAUD – ADMD
17	Didier VANQUELEF - UFC Que choisir Hauts-de-France	Yvon LEMARQUAND - CLCV Hauts de France	Philippe DUTKIEWICZ - INDECOSA CGT
18	Laurence TROUILLER - UNAFAM	Fernande FRANQUET - APAJH	Florence BOBILLIER - UNAPEI
19	Olivier DAUPTAIN - FFAAIR	Ingrid MARS - AFM Téléthon	Michel LEROY, Famille de France
20	Lydie LEROY - Mouvement français pour le planning familial	Jimmy LAMBEC - Association AIDES	Ghislaine LEFEBVRE - Familles Rurales
21	Didier GAMAIN - France Alzheimer	Bernard DA LAGE - FNAR	Myriam CATTOIRE-MOLDERS – UNAFTC
22	Philippe MARTIN - Ligue contre le Cancer - Comité du Nord	Dominique SCHILTZ - Association France Rein NPDC	Gérard DESSEAUX, France Rein Picardie

b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées

23	Didier DEPOND - CDCA de l'Aisne	Jean-Bernard LACHAMBRE - CDCA de l'Aisne	Roger DEaubonne – CDCA de la Somme (nouveau)
24	<i>En attente de désignation</i> - CDCA	<i>En attente de désignation</i> - CDCA	<i>En attente de désignation</i> - CDCA
25	Georges BOUCHART - CDCA du Pas de Calais (nouveau)	Francis THOMAS - CDCA du Pas de Calais (nouveau)	<i>En attente de désignation</i> - CDCA
26	Gérard CHATIN - CDCA de l'Oise	Jean-Marc PETIT - CDCA de la Somme (nouveau)	Éric VANSTEENKISTE-DELESPierre - CDCA de la Somme (nouveau)

c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

27	<i>En attente de désignation</i> - CDCA	<i>En attente de désignation</i> - CDCA	<i>En attente de désignation</i> - CDCA
28	Éric CARLIER - CDCA du Pas de Calais (nouveau)	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne	<i>En attente de désignation</i> - CDCA
29	Christine TREPTE - CDCA de la Somme (nouveau)	Emmanuel DUCLERCQ - CDCA de la Somme (nouveau)	<i>En attente de désignation</i> - CDCA
30	Marie-Pierre BERGERET - CDCA de l'Oise	Georgette LEMAIRE - CDCA de l'Oise	Serge FERCOT - CDCA de l'Aisne

Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé (CTS)

31	Sébastien CAPDEVILLE, Président du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Hainaut	Philippe LEMAIRE	Solange MOORE
32	Séverine LABOUE, CTS Métropole Flandres	Franck SPICHT	Lahanissah ABED MADI
33	Brigitte DORÉ, Présidente du CTS du Pas-de-Calais	Bruno WIART	René-Claude DACQUIGNY
34	Éric JULLIAN, Vice-Président du CTS de la Somme	Amaury CAULIER	<i>En attente de désignation</i>
35	Pierre MICHELINO, Vice-Président du CTS de l'Oise	Chanez HERBANNE	<i>En attente de désignation</i>
36	Éric LAGARDERE, CTS de l'Aisne	Jean-Brice GAUTHIER	<i>En attente de désignation</i>

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

37	Patrice RAMILLON - FO	Patrice LERNON - FO	Emmanuel CHIEUS - FO
38	Isabelle CARESMEL - CFE-CGC	Éric AIMÉ - CFE-CGC	Jean MACHER - CFE-CGC
39	Hélène MIKA - CFTC	Dominique VISTICOT - CFTC	Steve PERIMONY - CFTC
40	Philippe CREPEL - CGT Nord-Pas-de-Calais	Sylvie RIGAULT FREUDENREICH - CGT Picardie (nouveau)	<i>En attente de désignation - CGT</i>
41	Nicolas TANCREZ - CFDT	Martine DUROT - CFDT	Pierre GRAUX - CFDT

b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

42	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND - MEDEF	<i>En attente de désignation</i>
43	Didier SILVAIN - CPME	Alain CAUCHOIS - CPME	Frédéric HYACINTHE - CPME
44	Philippe LECLERCQ - U2P	Henri-Luc SPRIMONT - U2P	Christophe PETIT - U2P

c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

45	Alain BEYAERT	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------	----------------------------------

d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

46	Albert LEBRUN (nouveau)	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	-------------------------	----------------------------------	----------------------------------

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

47	Jean-Luc DESMET - Croix rouge française Hauts-de-France	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Patrick COURCELLE - NEXEM (Association Bethel Hébergement)
48	Laurence DERNONCOURT - Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) (Association EOLE)	Laurence THOORIS - FAS (Abej Solidarités)	Samuel RUDEWICZ - FAS (Association Accueil Réinsertion Promotion Education - ARPE)

b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale

49	Jérôme LEFEBVRE	Christophe MADIKA	Alain TREUTENAERE
----	-----------------	-------------------	-------------------

c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales

50	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas-de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

d) Au titre du représentant de la mutualité française

51	Alain TISON	Philippe WATTIER	François STASINSKI
----	-------------	------------------	--------------------

e) Au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM)

52	Jean-Marc VANDENDRIESSCHE	Jean-Luc BOCQUET	Catherine MANIETTE
----	---------------------------	------------------	--------------------

f) Au titre du représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement des personnes en confrontées à des difficultés spécifiques (mentionnées au 9° de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles)

53	Mélanie BIDARD - Asso Addictions France 80 (CSAPA)	Houssi BELAYEL - (CSAPA) Association d'Education et de Prévention (AEP)	Angélique MICHEL - (ACT) Fondation Diaconesses de Reuilly
----	--	---	---

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire

54	Maryse BURGER – Médecin conseillère technique du recteur d'Amiens	Yohana LEFEBVRE – infirmière conseillère technique du département de l'Oise	Mireille PERDU – médecin conseillère technique du département de la Somme
55	Muriel DEHAY - Infirmière conseillère technique - Rectorat (Académie de Lille)	Blandine DELOMEZ – Médecin conseil technique du département du Nord	Delphine BELYNCK - Infirmière conseillère technique - DSDEN du Pas-de-Calais

b) Au titre des représentants des services de santé au travail

56	Alain CUISSE – AST 59-62	Hervé DUBOIS (SSTI Aisne - Oise)	Damien VANDORPE POLE SANTE TRAVAIL Lille
57	Daniel GARREAU –CEDEST et Presanse HDF	Yann FLANQUART - ASTAV Valenciennes	Francine LEMONNIER - ASMIS Amiens

c) Au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

58	Alexandra WIEREZ, Directrice enfance, famille, jeunesse, CD59	Juliette SINGER, Directrice adjointe enfance, famille, jeunesse, CD59	Christophe DECOKER, Directeur adjoint promotion santé à la direction de l'insertion professionnelle et de la lutte contre les exclusions, CD59
59	Véronique LEROY, directrice adjointe, responsable du service départemental de PMI à la direction enfance, famille, CD59	Elisabeth ZELLER, Responsable du service prévention et protection maternelle à la direction enfance, famille, jeunesse, CD59	Catherine DEMONDION, responsable du service prévention et protection infantile à la direction enfance, famille, jeunesse, CD59

d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale

60	Valérie COMBLEZ - Fédération des centres sociaux des Pays Picards	Isabelle SEDANO – Oppelia	Clément FEUTRY, Institut Pasteur
61	Frédéric BRZOZOWSKI – Fédération Addiction HDF	Frédéric VEZINHET - CROI HDF	Loïse JAWORSKI - Mouvement français pour le planning familial

e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

62	Martine LEFEBVRE, F2RSM Psy	Alain de BROCA, ERER HDF	Mickaël NAASSILA, INSERM
----	-----------------------------	--------------------------	--------------------------

f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées (article L. 141-1 du code de l'environnement)

63	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP – URCPIE HDF	Judith LOUYOT – Généralions futures
----	----------------------------	-------------------------	--

Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) Au titre des représentants des établissements publics de santé, cinq représentants dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie

64	François-René PRUVOT - président de CME - CHU Lille	Patrick BERQUIN Président de CME – CHU Amiens-Picardie	Patrick LE COZ - président de CME – CH Arras
65	Thierry RAMAHERISON - président de CME - CH de Beauvais	Alexandre BERTELOOT – président de CME (CH de Douai)	Isabelle VERIN – présidente de CME (CH de Tourcoing)
66	Cyrille GUILLAUMONT - président de CME EPSM de la Somme	Jean OUREIB - président de CME - FHF – EPSM de l'agglomération Lilloise	Edvick ELIA, présidente de CME (EPSM Lille Métropole - Armentières)
67	Ziad KHODR	Bruno DONIUS	Sophie DELMOTTE
68	Danielle PORTAL	Éric GUYADER	Christophe BLANCHARD

b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, deux représentants, dont au moins un président de commission médicale d'établissement

69	Vincent VESSELLE	Kambiz MAHMOUDI	Laurent DELEMER
70	Jean-Marc CATESSON - président de CME Centre Léonard de Vinci de Dechy	Arnaud AULIARD, Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières de Valenciennes	<i>En attente de désignation</i>

c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, trois représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement et un représentant du centre régional de lutte contre le cancer

71	Corinne DARRÉ-BERENGER	Laurent DELABY	Olivier DEVRIENDT
72	David MAZAJCZYK – Représentant des PCME du groupe AHNAC	Patrice SCHUMACKER, Président CME Centre l'Espoir	Eric PETIT – La renaissance sanitaire
73	Eric LARTIGAU, DG du COL	Philippe PEUGNY, DGA du COL (nouveau)	<i>En attente de désignation</i>

d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

74	Aymeric BOURBION	Pierre HAGNERE	<i>En attente de désignation</i>
----	------------------	----------------	----------------------------------

e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en situation de handicap

75	Guillaume ALEXANDRE - NEXEM	Damien CONTESSE- NEXEM	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
76	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP	Yohann REISENTHÉL - PEP 62	Christian BRELINSKI – FISAF
77	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSO	Paul FLAD - FHF	Estelle BARDET - FHF- GEPSO
78	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de France	Bruno MASSE – URIOPSS HDF	Hervé LHERBIER – URIOPSS HDF

f) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

79	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Franck HUGOT - UNA	Dominique VILLA – URIOPSS HDF
80	Olivier BOULANT - SYNERPA	Florence KOVAC - SYNERPA	Anne-Sophie MARCHANT – SYNERPA
81	Michel THUMERELLE – FHF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Jean-Jacques THOMAS - UNCCAS
82	Fabienne HEULIN-ROBERT – FHF	Régine DELPLANQUE - FHF	Pascale BOULOGNE- FHF

g) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

83	Ludovic BILLARD – URIOPSS HDF	Éric BERNARD - Union régionale des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais	Julie JONCQUEL - URIOPSS HDF
----	-------------------------------	--	------------------------------

h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé

84	Laurent TURI, MSP Léonard de Vinci – St Pol sur Ternoise	Isabelle MATHYS CROMBEZ – MSP de Mercatel	Jean-Pierre MOUNEY – centre de santé Crépy en Valois
----	--	---	--

i) Au titre du représentant des communautés professionnelles territoriales de santé

85	Saliha GREVIN, CPTS Grand Douai	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

86	Charles CHARANI	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	-----------------	----------------------------------	----------------------------------

k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

87	Pierre VALETTE	Christophe BOYER	Christophe COUTURIER
----	----------------	------------------	----------------------

l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires

88	Frédéric CHERY – Ambulances du Noyonnais	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	--	----------------------------------	----------------------------------

m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours

89	Nicolas LONGUET – SDIS 60	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------------------	----------------------------------	----------------------------------

n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

90	Jacques YGUEL – APH/CPH	Pascale AVOT - INPH	Anne GRUSON – APH/CPH
----	-------------------------	---------------------	-----------------------

o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)

91	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Christophe HACOT - URPS biologistes	Sabine LEPETZ - URPS pédicures-podologues
92	Yanick CARLU - URPS infirmiers	Audrey LECOQ - URPS sages-femmes	Christophe AUGER - URPS infirmiers
93	Vincent MOREAU - URPS masseurs-kinésithérapeutes	Anne-Christine DUPONT - URPS orthophonistes	Thierry QUETTIER - URPS masseurs-kinésithérapeutes
94	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux	Philippe TREHOU - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes
95	Patrick CHASTANET - URPS médecins libéraux	Bruno STACH - URPS médecins libéraux	Thomas BALBI - URPS Chirugiens-dentistes
96	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	Caroline MAZAL - URPS sages-femmes	Anthony CANONNE - URPS Pharmaciens

p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins

97	Isabelle LAMBERT	Dominique RINGARD	Nu-Huyen-Tran TRINH
----	------------------	-------------------	---------------------

q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région

98	Julien HUDELO, Bureau des internes picards (BIP)	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	--	----------------------------------	----------------------------------

r) Au titre du représentant du ministère de la défense

99	François TOPIN	Marie-Emmanuelle BRAUD	Abdel BAÏBA
----	----------------	------------------------	-------------

s) Au titre des représentants des DAC

100	<i>En attente de désignation : création des DAC en 2022</i>	<i>En attente de désignation : création des DAC en 2022</i>	<i>En attente de désignation : création des DAC en 2022</i>
101	<i>En attente de désignation : création des DAC en 2022</i>	<i>En attente de désignation : création des DAC en 2022</i>	<i>En attente de désignation : création des DAC en 2022</i>

Collège 8 : Personnalités qualifiées

102	Jean-Pierre CANARELLI
103	Barbara BOUR-DESPREZ (nouveau)

Voix consultatives

1	Le préfet de région Hauts de France ou son représentant
2	Le président du Conseil économique social et environnemental régional (CESER), ou ses représentants
3	Les chefs de service de l'Etat en région ou leurs représentants
4	Le directeur régional des affaires culturelles
4	Le directeur régional de l'agriculture et de la Forêt
5	Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
6	Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
7	Le directeur régional des finances publiques
8	Le recteur de la région académique Hauts-de-France
9	Le directeur général de l'agence régionale de santé
10	Les conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
11	La mutualité sociale agricole (MSA) représentée par un administrateur

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-08-31-00003

décision modificative n°2021/011/GEM relative à
l'attribution de financement FIR du Groupe
d'Entraide Mutuelle Amitié et Partage au titre de
l'année 2021
Siret 485 339 931 00035

Lille, le **31 AOUT 2021**

Le Directeur générale de l'Agence régionale
de santé Hauts de France

A

Monsieur le Président
De l'association Amitié et Partage
3 rue Mirabeau
59370 Mons en Baroeul

**Objet : décision modificative n°2021/011/GEM relative à l'attribution de financement FIR du Groupe d'Entraide Mutuelle Amitié et Partage au titre de l'année 2021
Siret 485 339 931 00035**

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et de l'article R.1435-16 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de 82 000 €, au titre des financements des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM).

La convention du 01/09/2017, l'avenant du 14/08/2019 et l'avenant n°4 du 20/07/2021 joint à la présente décision, précisent l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

L'agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France procédera aux opérations de paiements, à la signature de la présente décision, selon les modalités fixées à l'article 2-2 de l'avenant précité :

Subvention 2021 : 82 000 €

1^{er} versement effectué 39 600 €

Somme restant à percevoir de 42 400 € à imputer sur la ligne 02-04-06.

La dépense sera ordonnancée par mes soins.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre médico-sociale de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Pour le Directeur général et par délégation
la Directrice adjointe - Pôle Médico-Sociale

Magali LONGUEPEE

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-08-26-00003

décision modificative n°2021/072/GEM relative à
l'attribution de financement FIR du Groupe
d'Entraide Mutuelle Les Ch'tits Bonheurs au titre
de l'année 2021
Siret 485 036 222 00035

Lille, le 26 AOUT 2021

Le Directeur générale de l'Agence régionale
de santé Hauts de France

A

Monsieur le Président
De l'association Les Ch'tits Bonheurs
16 rue Jules Guesde
59790 RONCHIN

Objet : décision modificative n°2021/072/GEM relative à l'attribution de financement FIR du Groupe d'Entraide Mutuelle Les Ch'tits Bonheurs au titre de l'année 2021
Siret 485 036 222 00035

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et de l'article R.1435-16 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de 90 000 €, au titre des financements des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM).

La convention du 18/07/2017, l'avenant du 08/10/2019 et l'avenant n°4 du 18/08/2021 joint à la présente décision, précisent l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

L'agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France procédera aux opérations de paiements, à la signature de la présente décision, selon les modalités fixées à l'article 2-2 de l'avenant précité :

Subvention 2021 : 90 000 €

1^{er} versement effectué 39 600 €

Somme restant à percevoir de 50 400 € à imputer sur la ligne 02-04-06.

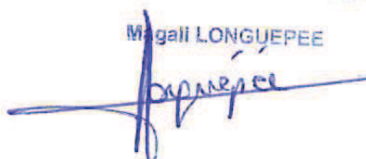
La dépense sera ordonnancée par mes soins.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre médico-sociale de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Pour le Directeur général et par délégation
la Directrice adjointe de l'Offre Médico-Sociale

Mégali LONGUEPÉE



Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-08-06-00015

décision n°2021-071/GEM relative à l'attribution
de financement FIR du Groupe d'Entraide
Mutuelle TSA02 au titre de l'année 2021 à
l'association AFG - La Maison Ducellier
Siret 483 902 920 00428

Lille, le **- 6 AOUT 2021**

Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Hauts-de-France

A

Monsieur le Président
De l'Association Française de Gestion de
services et établissement pour personnes
autistes
FAM La Maison Ducellier
28 rue de Philadelphie
02300 Villequier Aumont

Objet : décision n°2021-071/GEM relative à l'attribution de financement FIR du Groupe d'Entraide Mutuelle TSA02 au titre de l'année 2021 à l'association AFG – La Maison Ducellier
Siret 483 902 920 00428

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L. 1435-8 et de l'article R.1435-16 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

26 000 €, au titre de l'année 2021, à imputer sur la mission 2 du FIR, Groupe d'Entraide Mutuelle, ligne budgétaire 2-4-6 GEM

La convention du 05/08/2021 précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

L'agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France procédera aux opérations de paiement à la signature de la présente décision selon les modalités fixées à l'article 6 de la convention.

Conformément à la convention susmentionnée, toute dépense qui n'aura pas été suffisamment détaillée et/ou motivée (ou sans rapport avec l'objet de la convention) donnera lieu à récupération par l'ARS à due concurrence de sa participation au financement du projet, dans le cadre de la procédure d'examen des bilans financiers.

La dépense sera ordonnancée par mes soins.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre médico-sociale de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale


Sylvain LEQUEUX